

## RÉUNION PLÉNIÈRE DU 27 JUIN 2022

### Perspectives d'avenir pour le Parlement des jeunes du Rhin Supérieur

**Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 27 juin 2022 et sur proposition de la Commission Culture, Jeunesse, Formation et Sport :**

constate que la participation politique des jeunes aux plans régional, national et transfrontalier est primordiale pour un vivre-ensemble démocratique dans l'espace du Rhin supérieur et pour une Europe vécue.

À ce titre, le Parlement des jeunes du Rhin Supérieur constitue un forum de participation important pour l'ensemble de l'espace du Rhin supérieur, qui offre aux adolescents et jeunes adultes la possibilité de faire valoir leur perspective dans le processus de façonnage de la volonté politique. Depuis sa création, le Parlement des jeunes cultive un lien avec le Conseil Rhénan avec l'objectif d'obtenir une audience pour les idées, les intérêts et les priorités des jeunes dans les organes transfrontaliers.

Cette année-ci, la présidence du Conseil Rhénan, exercée par le Land de Rhénanie-Palatinat, met l'accent sur la promotion des rencontres transfrontalières et l'acquisition des langues. Dans sa Stratégie RMT 2030, la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur se fixe pour objectifs principaux le renforcement de l'engagement bénévole, en insistant sur la jeunesse, le sport et la culture, et l'intégration des jeunes dans la coopération dans l'espace du Rhin supérieur. À travers ses activités, le Parlement des jeunes contribue à ces deux axes. Aussi, le Parlement des jeunes est-il explicitement mentionné comme initiative exemplaire à soutenir dans la stratégie RMT 2030.

Pendant le Parlement des jeunes se trouve confronté à différents défis qui compliquent son travail actuel et nuisent à la poursuite de ses activités dans le futur.

- a) En effet, le Parlement des jeunes est organisé sous forme d'association gérée par un bureau exclusivement constitué de bénévoles. L'organisation et la réalisation des conférences reposent entièrement sur l'engagement de son bureau. L'activité bénévole constitue pour les membres du bureau une somme de travail qui n'est pas gérable à long terme. Le bureau a besoin de soutien pour l'organisation des conférences et la réalisation de son travail de relations publiques, de communication via les réseaux sociaux et de levée de fonds, tout comme pour les tâches de secrétariat courantes.
- b) Le Parlement des jeunes bénéficie d'un soutien sous forme de remboursement des dépenses liées à la réalisation des congrès annuels du Parlement des jeunes, entre autres de la part de la Conférence du Rhin Supérieur, et, dans une moindre mesure, sous forme de dons. Le Parlement ne disposant quasiment pas de fonds propres, le financement des conférences de jeunes annuelles est régulièrement un défi. Dans un premier temps, les membres du bureau doivent avancer les frais d'hébergement et de restauration des jeunes participants, sur leurs deniers personnels. En outre, le soutien financier de la Conférence du Rhin Supérieur ne permet pas de couvrir l'intégralité des dépenses.

#### Le Conseil Rhénan recommande

1. que les organes exécutifs vérifient la possibilité de financer un emploi de secrétariat à raison d'un faible nombre d'heures, afin d'offrir un soutien continu au Parlement des jeunes, et de pérenniser son travail à l'avenir.
2. de viser le renforcement du travail en réseau des organes transfrontaliers avec le Parlement des jeunes. Grâce à une participation renforcée d'élus.e.s et de représentant.e.s des collectivités territoriales de l'espace du Rhin supérieur aux conférences du Parlement des jeunes, les jeunes bénéficieront d'un retour immédiat par rapport à leurs propositions et revendications. De plus, les élus.e.s pourraient veiller à relayer les propositions et les revendications des jeunes, afin qu'elles puissent être intégrées d'une manière plus directe dans le discours politique. En fait également partie un échange d'informations plus étroit du Conseil Rhénan avec le Parlement des jeunes pour savoir si ses propositions et ses revendications se traduisent effectivement par des mesures politiques.

#### Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
  - aux députés de l'Assemblée nationale issus de l'espace du Rhin supérieur
  - à la Préfecture de la Région Grand Est
  - à la Région Grand Est
  - à la Collectivité européenne d'Alsace
- en Allemagne :
  - aux députés du *Bundestag* issus de l'espace du Rhin supérieur
  - au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
  - au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
- en Suisse :
  - aux membres de l'Assemblée fédérale issus de l'espace du Rhin supérieur
  - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- au niveau transfrontalier :
  - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande
  - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemand
  - à la Conférence du Rhin supérieur